



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 59487

## Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de loi d'orientation pour l'école. Il lui fait part de l'inquiétude des professeurs quant à la place qui pourrait être réservée à l'avenir à l'enseignement des sciences économiques et sociales en classe de lycée général. Il semble que le projet ne permette aux élèves de seconde de choisir qu'un seul enseignement de détermination, qui sera nécessairement une seconde langue vivante, car elle est obligatoire en classe de première, reléguant ainsi les sciences économiques et sociales au rang d'option facultative. Il semble, en outre, que la diminution envisagée des dédoublements de classe, en dehors des enseignements de langues vivantes, serait très pénalisante à la qualité de l'enseignement des sciences économiques et sociales. Il le remercie en conséquence de préciser sa position sur cette question.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de pistes pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre du rapport annexé au projet de loi d'orientation sur l'école. Ce projet de loi est actuellement en discussion au Parlement. S'agissant plus particulièrement de la classe de seconde évoquée dans le rapport annexé, l'organisation proposée est définie dans le souci de favoriser des orientations ouvertes vers toutes les séries de première et en particulier vers la série économique et sociale. Par amendement déposé au cours de la discussion sur la loi d'orientation, le ministre a proposé à l'Assemblée nationale, qui l'a accepté, d'inclure la deuxième langue vivante dans le tronc commun des enseignements de cette classe. L'organisation envisagée de la seconde ne mettra donc pas en péril les sciences économiques et sociales puisque ces dernières pourront être choisies au titre de l'enseignement de spécialisation sans être en concurrence avec la langue vivante 2. Les élèves ayant un projet plus ou moins défini d'orientation vers la série ES pourront donc tout naturellement se familiariser avec cette discipline. Au-delà de la classe de seconde, la série ES dont les effectifs sont en croissance continue depuis plusieurs années et qui est actuellement largement reconnue comme une voie de réussite aux débouchés diversifiés, sera confortée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Gilles](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59487

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 mars 2005, page 2320

**Réponse publiée le** : 29 mars 2005, page 3297